

Livret d'accueil De l'adolescent et de sa famille



INSTITUT
MEDICO-ÉDUCATIF
CEREP-PHYMENTIN

9-11, RUE ADOLPHE MILLE
75019 PARIS

TEL. : 01 42 00 53 15

2021 - 2022

COURRIEL :
secretariat.ime@cerep-phymentin.org

SITE : www.cerep-phymentin.org

Se savoir être pour savoir faire
Pas à pas



Création d'une adolescente prise en charge à l'IME

Table des matières

BIENVENUE DANS NOTRE INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (IME)	4
NOTRE HISTOIRE DANS L'ASSOCIATION CEREP-PHYMENTIN	4
NOTRE STATUT ADMINISTRATIF ET NOTRE AGRÉMENT	4
NOS MISSIONS.....	5
LES OBJECTIFS PRINCIPAUX.....	5
LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE.....	5
LE DÉROULEMENT DE LA PRISE EN CHARGE	6
PROCÉDURE D'ADMISSION	6
NOTRE ORGANISATION	6
L'UNITÉ DE SOIN	6
L'UNITÉ ÉDUCATIVE.....	6
L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT.....	6
L'UNITÉ JEUNES MAJEURS.....	6
LA RÉFÉRENCE ÉDUCATIVE.....	7
LES PARTENARIATS.....	7
LA SORTIE.....	7
LE LIEN ENTRE LA FAMILLE ET L'ÉTABLISSEMENT	8
RENCONTRES DES FAMILLES AVEC LES PROFESSIONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	8
PARTICIPATION À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	8
NOTRE FONCTIONNEMENT.....	9
OUVERTURE	9
HORAIRES	9
LES REPAS	9
EN CAS D'URGENCE	9
LES DROITS ET RESPONSABILITES DE L'ADOLESCENT ET SA FAMILLE	10
VOS DROITS FONDAMENTAUX	10
LE RECOURS À UN MEDIATEUR EN CAS DE NON-RESPECT DE VOS DROITS.....	10
LES RESPONSABILITES DES ADOLESCENTS ET LEUR FAMILLE.....	10
RESPECT DES RYTHMES DE VIE COLLECTIVE	10
L'ARGENT, LES OBJETS DE VALEUR, LES TELEPHONES MOBILES	10
INTERDICTIONS	10
MÉDICAMENTS.....	10
L'ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT	11
ANNEXES	12



BIENVENUE DANS NOTRE INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (IME)

Nous sommes heureux de vous accueillir et de vous remettre ce livret d'accueil accompagné de la Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie, de la charte de la laïcité et du règlement de fonctionnement.

Toutes les informations que vous trouverez dans ce livret sont conformes à la réglementation relevant de la Loi N° 2002-2 du 2 janvier 2002. Elles ont vocation à être adaptées selon l'actualité réglementaire et l'évolution du projet d'établissement.

Tous ces éléments sont des outils d'information qui ont pour objectif de vous présenter notre mission et de prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement proposés au sein de l'IME.

NOTRE HISTOIRE DANS L'ASSOCIATION DU CEREP-PHYMENTIN

L'IME est un établissement médico-social de l'association CEREP-PHYMENTIN.

- **1964** : le CEREP (Centre de Réadaptation Psychothérapique) est créé grâce à une équipe de professionnels du soin psychique. Le CEREP s'est donné pour objet « l'application des techniques médicales, psychologiques et pédagogiques dans le domaine de la santé de l'éducation et de la formation ».
- **1975** : l'association CEREP a été reconnue d'utilité publique.
- **1994** : l'IME est repris par le CEREP et **en 1996**, il emménage dans les locaux de la rue Adolphe Mille.
- **2013** : le CEREP a fusionné avec l'association PHYMENTIN.

Aujourd'hui l'association CEREP-PHYMENTIN compte cinq établissements sanitaires, trois établissements médico-sociaux et un centre de formation.

Les principes éthiques du travail de soin au sein de l'association Cerep-Phymentin sont regroupés dans la charte éthique que vous trouverez dans le livret d'accueil de l'association.

Le siège et la direction générale de l'association sont situés au 31 rue du Faubourg Poissonnière dans le 9^e arrondissement.

NOTRE STATUT ADMINISTRATIF ET NOTRE AGRÈMENT

L'établissement est autorisé et agréé par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) : « L'établissement, destiné à prendre en charge des enfants de 12 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, a une capacité totale de 35 places en semi-internat. »

Il est financé par une dotation globale fixée dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM 2018/2022), et est conventionné par les organismes d'Assurance Maladie. La MDPH a posé cette orientation en IME pour votre enfant car il présente des difficultés cognitives et/ou psychologiques qui ont entravé ou empêché les acquisitions scolaires en milieu ordinaire.

L'IME accueille des enfants résidant dans tous les arrondissements parisiens et en banlieue, dans la mesure des places disponibles, de l'adéquation entre les troubles présentés et les soins proposés.

Une convention a été signée avec l'Éducation nationale pour la création d'une Unité d'enseignement au sein de notre structure.





NOS MISSIONS

L'IME CEREP-PHYMENTIN assure une prise en charge globale des adolescents favorisant le développement de leurs potentialités et accompagnant leur bien-être physique et psychique.

Tout en tenant compte des capacités et des difficultés des adolescents, l'équipe pluridisciplinaire de l'IME accompagne les jeunes dans la construction de leur épanouissement affectif, relationnel et psychologique.

La dimension singulière de chaque personne accueillie est prise en compte dans l'élaboration d'un projet personnalisé qui est décliné à travers des interventions pédagogiques, socio-éducatives professionnelles et thérapeutiques. L'adolescent, ainsi que sa famille sont impliqués dans la construction de ce projet. Tout au long du parcours à l'IME leur participation est donc sollicitée et encouragée par le biais, notamment, de rencontres, réunions, suivis des projets.

Le projet personnalisé, une fois mis en œuvre, est régulièrement évalué.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Travailler le lien à l'autre dans le collectif,
- Promouvoir l'acquisition, la découverte de compétences, scolaires, sociales et préprofessionnelles,
- Améliorer l'accès à l'autonomie,
- Bâtir un projet de vie cohérent.

LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

L'équipe pluridisciplinaire est composée de **19 professionnels et de deux intervenants extérieurs (un cuisinier, et une éducatrice du sport adapté)**

ÉQUIPE DE DIRECTION

- une psychiatre médecin directeur
- une cheffe de service

ÉQUIPE SOIGNANTE

- une psychologue institutionnelle
- une psychologue clinicienne
- une infirmière
- une psychomotricienne

ÉQUIPE EDUCATIVE

- huit éducateurs spécialisés

ÉQUIPE ORIENTATION

- une coordinatrice de parcours et d'insertion

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET D'ACCUEIL

- une assistante de direction chargée de projets

ÉQUIPE DU SERVICE D'ENTRETIEN

- une agent de service
- une maîtresse de maison

ÉQUIPE SCOLAIRE

- une enseignante détachée de l'Education nationale

NOTRE CHARGÉE D'ORIENTATION : Elle mène ses actions à l'intérieur de l'établissement en lien avec les différentes unités et aussi, en partenariat avec les institutions extérieures en milieu protégé et ordinaire.





LE DÉROULEMENT DE LA PRISE EN CHARGE

PROCÉDURE D'ADMISSION

L'indication d'orientation à l'IME du CEREP-PHYMENTIN est notifiée par la Commission pour les Droits et l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) du Pôle Instruction des Droits de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH - 69 rue de la Victoire, 75009 PARIS).

Pour les candidatures retenues, après examen des dossiers, un entretien est organisé par le médecin directeur, la psychologue institutionnelle et un professionnel éducatif. Durant cette rencontre une admission peut être décidée.

Un 2^e entretien est organisé avec la cheffe de service et un professionnel éducatif pour présenter l'organisation et les modalités de la prise en charge et confirmer la date d'admission. Un contrat de séjour sera signé et confirme l'admission.

Au moment de l'admission une liste de documents sera à fournir. Après l'admission, toutes modifications administratives, de documents et de renseignements personnels devront nous être transmises (attestation de Sécurité Sociale, numéro de téléphone, changement d'adresse...).

NOTRE ORGANISATION

L'IME est organisé en Unités pour la prise en charge des adolescents. Ces Unités permettent de mettre en œuvre un travail individuel dans le groupe.

L'UNITÉ DE SOIN

Sous la responsabilité du médecin directeur, des psychologues et des paramédicaux proposent des prises en charge en groupe ou en individuel. Des entretiens individuels sont également proposés avec le médecin psychiatre et une psychologue en cas de difficultés comportementales et/ou affectives entravant les apprentissages en ateliers ou les relations avec les autres jeunes ou les membres de l'équipe.

L'UNITÉ ÉDUCATIVE

Elle est composée d'éducateurs, moniteurs éducateurs spécialisés. Un cuisinier professionnel, un menuisier et une musicothérapeute interviennent sur des temps spécifiques d'atelier, en binôme avec des éducateurs.

Elle propose des ateliers à méditations organisés en pôles :

- le **pôle Environnement bien-être** (travail à partir du jardinage et de l'écologie, sport, soin de soi, yoga...) : 8 ateliers.
- le **pôle Restauration** (ateliers : cuisine et service hôtelier) : 7 ateliers.
- le **pôle Construction** (travail autour de la construction (récit, réflexion, mémoire, couture, autonomie..) : 10 ateliers
- le **pôle Culturel** (intervention extérieure de clowns, théâtre, gazette, ciné-débat...) : 6 ateliers

L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

Elle est composée d'une enseignante de l'Éducation nationale qui travaille avec des petits groupes autour de l'acquisition de la lecture, de l'écriture et de la compréhension ainsi que des groupes de logico mathématique.

L'UNITÉ JEUNES MAJEURS

Elle est composée du médecin directeur, de la cheffe de service, de la coordinatrice de parcours, d'une psychologue et de l'infirmière.

Sa fonction est d'assurer une transition vers la sortie de l'IME afin de penser l'orientation professionnelle (ou non), de travailler la séparation avec l'IME et d'accompagner la poursuite des soins engagés ou de les remettre en place dans les services de consultation et d'accueil psychiatriques pour les jeunes adultes.





LA RÉFÉRENCE ÉDUCATIVE

Le référent est un éducateur (éducateur spécialisé ou moniteur éducateur). Il assure un accompagnement quotidien des adolescents, la construction, la coordination et le suivi des projets personnalisés, en lien avec l'équipe pluri professionnelle. Il est le coordinateur du projet personnalisé. Il est accompagné par le médecin directeur et la cheffe de service tout au long du parcours.

LES PARTENARIATS

L'établissement entretient des partenariats réguliers :

- avec l'Éducation Nationale pour le projet de l'unité d'enseignement,
- avec les services psychiatriques (CMP) qui suivent l'adolescent afin de soutenir le travail d'accompagnement autour du soin et de l'orientation lorsque cela est nécessaire.

L'établissement a construit d'autres partenariats et en crée régulièrement :

- avec le milieu culturel (le *Forum des dynamiques culturelles du 104*),
- avec la Passerelle handicap de l'école hôtelière Médéric, le relais formation ARERAM
- avec des structures du milieu du travail protégé (ESAT),
- avec le comité du sport adapté de Paris (activité extérieure dans un gymnase),
- avec la crèche du voisinage pour des lectures aux jeunes enfants,
- avec un restaurant du 19^e arrondissement et une association gérant un potager/une serre proches de l'établissement.
- Le centre social 19 pour des échanges entre les jeunes accueillis dans chaque structure : confection de mignardises, cahier de liaison...

LA SORTIE

L'IME est agréé pour la prise en charge des adolescents jusqu'à leurs 20 ans. La sortie pourra toutefois être envisagée à tout moment au cours du séjour, quel que soit l'âge, si l'évolution de l'adolescent conduit à envisager un autre projet (autre structure institutionnelle, re-scolarisation...).

Le projet de sortie est réfléchi bien en amont avec le jeune dans le cadre de son projet personnalisé. Tous les professionnels de l'établissement y contribuent dans le cadre de leurs compétences et des unités constituées. Il s'actualisera dans l'Unité jeunes majeurs sous la responsabilité du psychiatre médecin directeur, en concertation avec la famille.



LE LIEN ENTRE LA FAMILLE ET L'ETABLISSEMENT

RENCONTRES DES FAMILLES AVEC LES PROFESSIONNELS DE L'ETABLISSEMENT

- Des rendez-vous avec les professionnels et les familles sont possibles à la demande de chacune des parties.

L'établissement proposera :

- des « Entretiens Famille » (l'adolescent et ses représentants légaux) avec le médecin directeur, la psychologue institutionnelle et le référent éducatif pour réfléchir ensemble à l'intégration et l'évolution de l'adolescent au sein de l'IME,
- des entretiens avec la cheffe de service et un référent éducatif autour de la construction et de l'évaluation du projet personnalisé,
- certains pourront prendre un caractère plus exceptionnel comme un rendez-vous avec l'infirmière pour un traitement ou des soins occasionnels ou avec la coordinatrice de parcours,
- des équipes de suivi de scolarisation (ESS) veillent à la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). Elles réunissent au moins une fois par an l'élève et ses représentants légaux, les enseignants, la direction et des professionnels de l'IME, l'enseignant référent de l'Éducation nationale et, sur invitation les professionnels (de la santé, du social...) qui suivent le jeune en dehors de l'établissement.

PARTICIPATION À LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

Les familles seront invitées tout au long de la prise en charge à participer à la vie de l'IME par :

- les différentes manifestations et rencontres organisées par l'IME,
- le biais des enquêtes de satisfaction qui leur seront adressées,
- le biais du Conseil de la Vie Sociale (CVS) qui est une instance consultative mise en place pour permettre aux adolescents et aux familles d'être pleinement associés au fonctionnement de l'établissement.





NOTRE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE

L'IME du CEREP-PHYMENTIN est ouvert 210 jours par an sur la base de 5 jours par semaine et d'un samedi matin par mois.

Les périodes de fermeture de l'IME coïncident avec les congés de l'Éducation nationale mais ne les recouvrent pas totalement. C'est pourquoi, un calendrier des dates d'ouverture et de congés est remis à l'avance. Il est impératif de le respecter afin d'assurer d'une part une continuité dans la prise en charge globale et d'autre part afin de répondre à des contraintes de gestion satisfaisantes pour tous. Toute absence devra être annoncée par téléphone et justifiée par un courrier ou par un certificat du médecin en cas de maladie. L'établissement se réserve le droit de signaler toute absence non justifiée répétée aux organismes concernés.

HORAIRES

Lundi	9h00 à 16h00
Mardi	9h00 à 15h00
Mercredi	9h00 à 13h00
Jeudi	9h00 à 16h00
Vendredi	9h00 à 16h00
Samedi - Une fois par mois	9h00 à 13h00

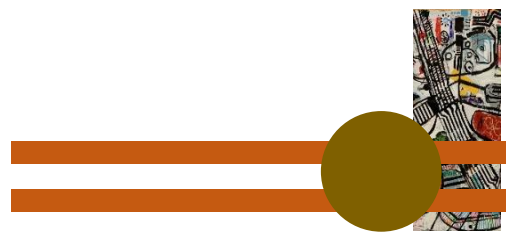
LES REPAS

En fonction de l'emploi du temps de chaque adolescent, différentes organisations pour les repas sont possibles. Ils peuvent ainsi être :

- servis dans le réfectoire (livraison par un prestataire extérieur),
- confectionnés et partagés dans le cadre des ateliers de restauration,
- achetés ou préparés en amont pour un déjeuner en extérieur.

EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence concernant la santé de leur enfant, les parents sont immédiatement informés. Toutefois, dans l'éventualité où la famille ne pourrait être jointe, il est demandé de remplir, lors de l'inscription de l'adolescent, un formulaire autorisant la direction de l'IME à prendre toute décision médicale ou chirurgicale ne pouvant être différée.





LES DROITS ET RESPONSABILITES DE L'ADOLESCENT ET SA FAMILLE

VOS DROITS FONDAMENTAUX

Toute personne accueillie dans l'établissement a le droit au respect : de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité, de sa sécurité, de ses difficultés, de ses opinions politiques et religieuses, de son travail et de la propriété de ses biens. L'établissement est régi par le principe de laïcité et l'un de ses objectifs est de rendre les adolescents citoyens et responsables.

L'établissement permettra :

- le droit de choisir : la MDPH oriente et notifie une ou plusieurs orientations, le médecin directeur prononce une admission, les parents ou responsables légaux décident,
- un accompagnement individualisé et en groupe par des professionnels diplômés,
- la confidentialité des données le concernant,
- l'accès à toute information le concernant,
- le droit d'accès aux informations contenues dans le dossier et communiquées dans le respect des préconisations prévues par la loi,
- la protection des données informatisées,
- une participation directe au projet d'accueil, d'accompagnement et du projet personnalisé,
- les échanges et partage d'information en matière de prise en charge,
- la désignation d'une personne de confiance : la personne désignée peut être un parent, un proche ou le médecin traitant de l'usager. Elle est valable sans limitation de durée et est révoquée à tout moment. La personne de confiance doit être consultée dès lors que l'adolescent rencontre des difficultés dans la compréhension de ses droits ; elle peut l'accompagner dans ses démarches et l'assister aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions.

LE RECOURS À UN MEDIATEUR EN CAS DE NON-RESPECT DE VOS DROITS (LOI 2002-2 DU 2 JANVIER 2002)

En cas de réclamation, de non-respect de vos droits, vous pouvez contacter la direction de l'établissement. Par ailleurs, si vous le jugez nécessaire, il vous est possible gratuitement, sur simple demande, de faire appel à un médiateur. Vous pouvez choisir ce médiateur sur la liste des personnes qualifiées de votre département. Ces médiateurs sont prévus pour assister et orienter toute personne en cas de désaccord avec l'établissement. Vous trouverez leurs coordonnées en annexe.

LES RESPONSABILITES DES ADOLESCENTS ET LEUR FAMILLE

RESPECT DES RYTHMES DE VIE COLLECTIVE

Les personnes accueillies et les familles sont amenées à respecter les jours et horaires d'ouverture fixés.

L'ARGENT, LES OBJETS DE VALEUR, LES TELEPHONES MOBILES

Il est conseillé de ne pas venir dans l'établissement avec une somme d'argent qui n'est pas nécessaire, et de ne pas apporter d'objets de valeur à l'IME. Notre établissement ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol. Les téléphones portables doivent être confiés à un professionnel dès l'arrivée dans l'établissement.

INTERDICTIONS

Comme dans tout lieu de droit commun sont interdits (cf. règlement de fonctionnement remis à l'admission) :

- le vol, les violences physiques, verbales et toutes formes de maltraitances,
- l'introduction au sein de l'IME et dans les activités extérieures d'objets dangereux ou de produits toxiques, de boissons alcoolisées,
- l'usage de cigarettes et de cigarettes électroniques.

MÉDICAMENTS

Lorsqu'un traitement est prescrit et doit être pris durant un temps de présence à l'IME, il convient de prévenir l'infirmière et de lui transmettre la photocopie de la prescription médicale.





L'ACCÈS À L'ETABLISSEMENT

Nous sommes situés géographiquement dans le 19^e arrondissement, en rez-de-chaussée d'immeuble, entre le n°9 et le n°11 de la rue Adolphe Mille.



À noter que pour tout courrier à nous envoyer, **l'adresse postale est : n°9/11 rue Adolphe Mille.**

L'IME est desservi par les transports en commun, métro et bus.

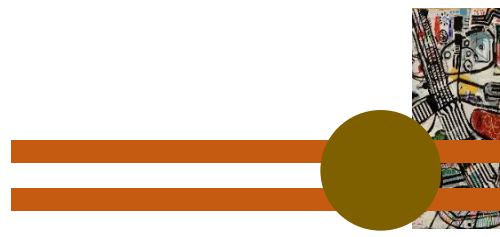
- Métro → **OURCQ ou PORTE DE PANTIN - Ligne 5**
- Bus → **Ligne 60. Ligne 71 - Arrêt Ourcq**
- Bus → **Ligne 75 - Arrêt Porte de Pantin**
- Tram → **3B - Arrêt Porte de Pantin**





ANNEXES

- Charte des droits et des libertés de la personne accueillie
- Charte de la laïcité
- Liste des personnes qualifiées
- Règlement de fonctionnement
- Règlement de fonctionnement du CVS
- Planning annuel





ASSOCIATION CEREP-PHYMENTIN

SIEGE SOCIAL : 31 RUE DU FAUBOURG
POISSONNIERE

75009 PARIS

01 45 23 01 32

SECRETARIAT.SIEGE@CEREP-PHYMENTIN.ORG

Mise à jour : 18 octobre 2021



Document référé à la réglementation de la Loi N° 2002-2 du 2 janvier 2002

Diffusion : octobre 2021